



AVIS À LA POPULATION

DISPENSE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

(selon art. 111 LATC et 72d RATC)

Nous vous informons qu'en application des articles 111 de la Loi sur l'aménagement du territoire et les constructions et 72d du Règlement d'application de ladite Loi, la Municipalité de Noville a décidé de dispenser de l'enquête publique les projets suivants :

Dossier N° 1057-17 – Propriétaire : M. Carlos BENITEZ, Route d'Evian 52, 1845 NOVILLE - Lieu-dit : « La Lisière » - Parcelle N° 1'142 - ECA N° 755

Projet : POSE D'UN JACUZZI.



Dossier N° 1058-17 – Propriétaire : ECURIES DE LA ROSSAT, M. Raymond BRUCHEZ, Route d'Evian 44, 1845 NOVILLE - Lieu-dit : « La Rossat » - Parcelles N° 311, 326, 327 et 1253 - ECA N° 433

Projet : AGRANDISSEMENT DES ECURIES DANS LE CADRE DU PPA

LA ROSSAT, AVEC LA CREATION

D'UN BUREAU A L'EXTREMITE SUD-EST DU MANEGE.

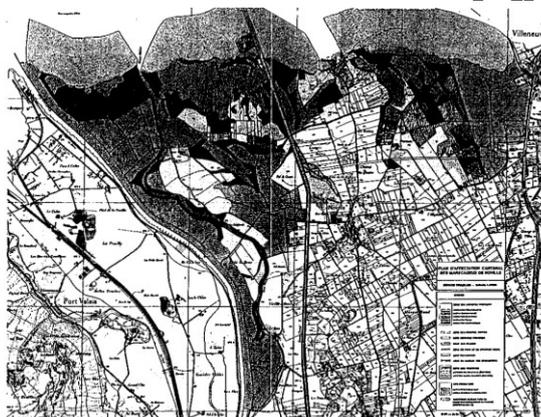
Toutefois, ces exemptions sont affichées aux piliers publics et les dossiers sont à disposition de la population pendant 10 jours, au greffe municipal, pour consultation, soit :

du 27 février au 10 mars 2017.

Consultation des dossiers : du lundi au jeudi, le matin, de 08h00 à 11h30
le mardi de 17h00 à 19h00.



RAPPEL



Dans le périmètre du PAC 291, les chiens doivent être tenus en laisse.

Le PAC est la zone grise de ce plan que vous trouverez en couleurs sur notre site

www.noville.ch



VOIR AU VERSO

CHIENS (suite)

Selon le règlement cantonal sur les chiens, Art. 9,

Toute acquisition en cours d'année d'un chien soumis à l'impôt en vertu du présent règlement doit être annoncée dans les 15 jours à l'autorité communale par le propriétaire ou le détenteur

NOUVELLES

The English Club a été reconnu et récompensé pour son travail ainsi que son existence par l'Ambassadeur Britannique.

Corsier-sur-Vevey, 31 janvier 2017 – “Je suis ravi d’avoir visité *The English Club*. Le succès de la Grande-Bretagne ainsi que de la Suisse trouve ses sources dans un engagement de longue date dans les milieux de la compétitivité, l’innovation ainsi que le développement de compétences. Une des compétences les plus précieuses qu’un enfant puisse acquérir est celle de pouvoir parler une autre langue. Et comme le dit si bien *The English Club*, il n’est jamais trop tôt!”, David Moran, S.E. l’Ambassadeur de Sa Majesté Britannique en Suisse et au Liechtenstein.

Tout commença à Villeneuve en 2004, quand Caroline et Nicola Ambrosi de Magistris Verzier créèrent *The English Club*, une association à but non-lucratif dans le but d’introduire et promouvoir l’enseignement de l’anglais aux enfants (dès 3 ans) dans la région Riviera-Chablais. Sa mission est de donner à tous la possibilité d’avoir accès tôt à des cours de qualité, à des prix raisonnables. De plus, les cours ont lieu directement dans les écoles publiques ou dans leurs environs immédiats. «Afin de pouvoir continuer à offrir un accès ludique et efficace à l’apprentissage de l’anglais, nous avons besoin du soutien de la direction des écoles, des familles, des communes pour les salles de classe et de la communauté pour faire passer le message», dit Caroline Ambrosi de Magistris Verzier, fondatrice et directrice pédagogique de *The English Club* qui compte, cette année, 10 élèves à Noville et environs.

La visite de l’ambassadeur Britannique dans l’une des classes ayant lieu au collège de Corsier-sur-Vevey, fut une occasion de plus de féliciter les enseignant(e)s et élèves de *The English Club* ainsi qu’un témoignage d’estime. Aussi présents lors de la visite, furent différents membres des autorités locales ainsi que du monde de l’éducation de la Riviera-Chablais:



Cours d’anglais?
Il n’est jamais trop...tôt!



www.theenglishclub.ch

VOIR AU VERSO